

LES PRIVATISATIONS DES POSTES EN EUROPE : LICENCIEMENTS ET INSTABILITE SOCIALE PERMANENTE.

En Allemagne :

Deutsche Post a été transformée en société anonyme en 1996 entraînant une modification de la convention collective régissant les salariés. A la baisse évidemment. En 2000 l'ouverture du capital (32%) a eu lieu. Depuis, Deutsche Post a perdu 27% de sa valeur et près de 100 000 emplois!!! Aujourd'hui, les patrons allemands engagent un démantèlement complet de la Poste allemande. Après avoir détenu 51% du capital des services financiers (PostBank), les patrons de La Deutsche Post ont décidé de la vendre à la Dresner Bank et à la Commerzbank !! Avec bien entendu la suppression de plus de la moitié des effectifs !! Voilà à quoi sert une « ouverture de capital ». C'est la conséquence de résultats en baisse de 17% en 2007. Et pourtant, la privatisation devait « donner les moyens de l'expansion de La Poste Allemande»... Air déjà connu !. Parallèlement, le deuxième groupe privé d'acheminement et de distribution du courrier présent en Allemagne « Pin AG » vient de faire faillite entraînant 10 000 licenciements ! Enfin, pour couronner le tout, il faut savoir que les salariés de la Deutsche Post n'ont pas de salaire minimum...

Aux Pays bas :

Après avoir été privatisée, la poste hollandaise a racheté TNT en 1996 et s'appelle désormais TNT Post Group diversifiant ses activités puisque les activités postales ne représentent plus que 40% de la multinationale. Au gré des résultats et des profits, les actionnaires ont dès 2006 cherché à se séparer des activités « fret » (30% du « groupe ») et ont vendu la division logistique à un fond américain (« Appolo Management »). Comme chacun peut s'en douter, à chaque vente ou achat, ce sont des charrettes de licenciements qui s'organisent. TNT post Group est l'exemple type de l'instabilité sociale permanente, de conditions de travail dégueulasses, de salaires très bas, de précarité et de licenciements massifs. D'ailleurs, les patrons de TNT ont porté plainte contre le gouvernement qui veut définir un salaire minimum dans les activités postales sur son territoire. Les patrons français semblent fascinés par cet exemple anti-social au point de faire un « accord de partenariat » de janvier 2007 à 2012 avec TNT pour le transport de colis express à l'international!!

En Angleterre :

Une catastrophe pour tous !

La poste anglaise est une société anonyme détenue par l'état... Elle a presque fait faillite en 2002, s'appelant alors « Consignia ». En 2002, elle est redevenue la « Royal Mail » et sa restructuration a coûté 3 milliards d'euros aux contribuables anglais et...la suppression de 30 000 emplois ! Encore plus fort... En 2006, l'Angleterre a permis à tous les opérateurs postaux et les multinationales de s'implanter sur le territoire. Les multinationales se sont partagées la collecte et l'acheminement dans les dépôts de 20% du courrier (le courrier des plus grandes entreprises) laissant la distribution finale du courrier (les facteurs) à la « Royal Mail ». Ce qui entraîne la situation financière très difficile de la « Royal Mail » aujourd'hui. En effet, la « Royal Mail » a menacé de ne plus distribuer le courrier tous les jours si le prix de l'affranchissement n'augmentait pas pour...le particulier. Le prix de l'affranchissement a baissé pour les entreprises et elle a augmenté de 40% pour le particulier.

A cela s'ajoute la fermeture de plus de 250 bureaux de poste en 2007 (soit 17% du réseau) et la faillite des fonds de pension (retraite des postiers anglais) à qui il manque 5 milliards de livres. Voilà donc un « bon bilan » de l'ouverture du capital..

Au Danemark et en Suède

Le 1^{er} avril 2008, la poste suédoise et danoise ont prévu...de fusionner ! Ce sont 2 sociétés anonymes dont l'une (la danoise) est détenue aussi par un fond anglais (CVC Capital Partners) qui est aussi bien présent dans les réfrigérateurs que dans les appâts de pêche !. Il faut rappeler que la société anonyme « Post Danmark) avait déjà fusionné avec La Poste belge, il y a 2 ans... ce qui a entraîné la suppression de 477 bureaux en 2 ans, la suppression de 20% des emplois et le recours massif à l'intérim..

FILIALES : VENTE et ACHAT AU GRE DES PROFITS :

Le nombre de filiales du groupe « La Poste » est de 27 en France. Mais le groupe « La Poste » en possède 250 dans les autres pays du monde. Les salariés de toutes ses filiales sont au nombre de 30 000... La plus importante est Médiapost (13 500) qui est le spécialiste de l'emploi des « retraités » et des contrats à temps partiel. Il faut dire qu'elle est dirigée par C. Emery (ex-directeur de Coliposte), l'anti-social par excellence. Ensuite, il y a Chronopost (3500 salariés) qui a supprimé 450 emplois en 2005. La STP (Neolog) emploie 1243 salariés et Dynapost 1500... Au gré des profits, les négriers de La Poste vendent ou achètent : Publitrans a été vendue, puis Tatexpress, avec un cortège de licenciements. La plus célèbre vente est celle de « L'aéropostale » baptisée « Europe Airpost » (25 avions, 400 salariés). Europe Airpost a été vendue en mars 2008 à « Air Contractors » détenue par la Compagnie Maritime Belge. Evidemment à chaque fusion, achat ou vente, c'est le personnel qui trinque. Le « repreneur » ne reprend pas tout le monde et tous les acquis sociaux sont revus à la baisse... Voilà la politique de La Poste vis-à-vis de ses filiales. C'est cela que permettent l'ouverture du capital et les « sociétés anonymes »

VERS LA FIN DE LA CONVENTION COMMUNE

Le saviez vous ? Les patrons des entreprises des « activités postales » se sont regroupés dans un syndicat « type MEDEF », le « SOP » (syndicat des opérateurs postaux) . On y trouve La Poste, Adrexo (du groupe SPIR), DHL... plusieurs petites entreprises qui acheminent du courrier. Ils veulent mettre sur pied une convention collective des activités postales (CCAP). Deux réunions se sont tenues les 26 juin et 9 juillet 2008... Mais les gros « chantiers » vont débiter à la rentrée notamment pour établir les contours d'une convention collective pour les salariés de droit privé qui travaillent dans le secteur qu'ils soient salariés de La Poste ou de DHL ou d'ADREXO, etc... Ce serait donc la fin de la convention commune. C'est « l'accompagnement » du projet de privatisation de La Poste.. Voilà pourquoi nous pouvons affirmer que ce sont les contractuels de droit privé qui seront impactés d'abord.